



## Déclaration liminaire CTL n°3/2021 du 26/03/2021

Monsieur le Président,

Ce CTL a été décalé à notre demande car programmé au départ à une date trop proche du CHSCT. Après avoir obtenu gain de cause, vous avez décalé la date du CHSCT à 3 jours de ce CTL ! On est donc revenu à la case départ...

Le sujet des ponts dits « naturels » pour l'année 2021 a été présenté au CTL n°1 du 14 janvier 2021 en même temps que les suppressions d'emplois. Suite à boycott, ce sujet a été mis à l'ordre du jour en seconde présentation lors du CTL n°2 du 21 janvier 2021.

Deux journées avaient été proposées : le vendredi 14 mai et le vendredi 12 novembre. Suite à notre vote contre et à l'abstention des Représentants de FO, vous avez choisi, contre toute attente, de ne conserver que le pont du 14 mai. Ce sujet ayant été présenté pour avis 2 fois au CTL, le débat nous semblait clos.

Nous ne comprenons pas comment ce sujet peut à nouveau être présenté à un CTL et nous demandons donc une explication. Sans raison valable, nous nous réservons la possibilité de ne pas participer à ce nouveau vote.

Toutefois si vous consentez à revoir des sujets déjà présentés 2 fois pour avis au CTL, soyez assuré que nous allons vous demander d'ajouter lors de la prochaine convocation des sujets tels que la déclinaison local du volet emplois et surtout les restructurations de services dans le cadre du NRP ! Et nous espérons que, une nouvelle fois, vous suivrez notre avis !

Par ailleurs, dans son message du 19 mars 2021, le Secrétariat Général rappelle à nouveau la nécessité de télétravailler au maximum (5 jours par semaine). Il est également écrit que les Agents en télétravail qui souffriraient d'isolement peuvent, à leur demande et avec l'accord de leur hiérarchie, revenir sur site un jour par semaine. Les recommandations de ce type ne datent pas d'hier. Sont-elles impérativement appliquées dans notre département ? Il semblerait que non au vu des sondages effectués chaque jeudi.